



BASKETBALL

ROYAL
IV
BRUSSELS

INSCRIPTION **2019-2020** CONDITIONS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COTISATIONS

Cotisations

<u>Provinciaux</u> :	300,00 €	2 entraînements / semaine et matches officiels
<u>Régionaux/Nationaux</u> :	400,00 €	2 entraînements + 1 spécifique et matches officiels
<u>Spécifiques</u> :	+ 75,00 €	(si autorisation du club)
<u>Entraînement en +</u> :	+ 50,00 €	(si autorisation du club)
<u>Groupe loisir</u> :	250,00 €	2 entraînements par semaine / sans match officiel
<u>Baby</u> :	200,00 €	2 entraînements par semaine

Y compris assurance et pack équipements d'entraînement, obligatoire, inclus dans la cotisation pour tous

Tableau récapitulatif

<u>Catégories</u>	<u>Compétition</u> Rég/Nationaux	<u>Compétition</u> Provinciaux	<u>Loisir</u> Amicaux	<u>Entraînement</u> <u>supplémentaire</u>	<u>Spécifiques</u>
Seniors (Messieurs et Dames)	150 €			+ 50	
Jeunes (Garçons et Filles)	400 €	300 €	250 €	+ 50	+ 75 €
Baby			200 €		

Echéances et modalité de paiement :

- A l'inscription : 100 € (obligatoires pour que l'inscription soit prise en compte)
- **Avant toute activité** ou au plus tard le 31/08/19 50 % de la cotisation
- Pour le 01/11/2019 → solde de la cotisation

- **Vu la forte demande d'inscriptions extérieure, priorité sera donnée aux membres RIVB actuels du 15/03 au 30/04/19 ; à partir du 01/05/19, ouverture des inscriptions à tout le monde**
- **L'inscription n'est effective que si l'acompte est payé (aucun remboursement, sauf accord club)**

Réductions :

- 15 % si paiement de la totalité avant le 30/06/2019
- 10 % si paiement de la totalité avant le 31/08/2019
- 25 € pour le 2^{ème} enfant
- 50 € pour le 3^{ème} enfant et les suivants

Autres tarifs :

Pack supplémentaire : 35 €

Les paiements se feront sur le compte « Royal IV Brussels » **KBC BE75 7370 4321 4351**
ou en liquide à la Taverne aux heures d'ouverture *(en communication les nom et prénom du membre concerné)*

bcroyal4@live.be



www.royal4brussels.be

asbl-vzw

Awbb 1423

Palais du Midi – Zuidpaleis Rue R. van der Weydenstraat 3 /3 1000 Bruxelles-Brussel

Compte : BE75 7370 4321 4351

Infos : Manager NAGY 0483 680 482



INSCRIPTION

2019-2020

ROYAL
IV
BRUSSELS

Joueur(se)

Coach

Délégué(e)

Nom : **Prénom** :

Adresse : **n°** : **Boîte** :

Code postal : **Commune** :

Genre : F M **Taille** : ... m **Lieu/Date naissance** :, le ... / ... /

Taille vêtement: T1 T2 T3 XXS XS S M L XL XXL XXXL

Nationalité : **Numéro national** : -

Gsm : / **E-mail** :@.....

Club 2018-2019 : **Equipe** :

Niveau Basket : confirmé moyen débutant **N° AWBB** :

Responsable (papa, maman ou tuteur légal)

Nom : **Prénom** :

Gsm 1 : / **E-mail 1** :@.....

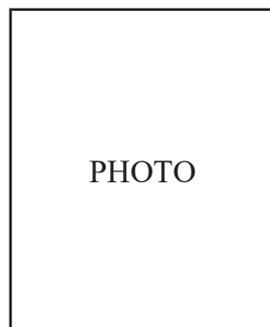
Gsm 2 : / **E-mail 2** :@.....

Signature responsable (si mineur/e)

Signature membre

.....

.....



Acompte 100 € :

Certificat médical :

Copie carte d'identité :

Date d'inscription :/...../20.....

bcroyal4@live.be



www.royal4brussels.be

asbl-vzw

Awbb 1423

Palais du Midi – Zuidpaleis Rue R. van der Weydenstraat 3 /3 1000 Bruxelles-Brussel

Compte : BE75 7370 4321 4351

Infos : Manager NAGY 0483 680 482



CERTIFICAT MÉDICAL
Saison 2019 – 2020

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à

atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.

né(e) le, à habitant

et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.

Fait à, le

Identification du médecin

Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage. Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard. »

Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un de ses représentants légaux.



CERTIFICAT MÉDICAL 2019-2020

obligatoire pour pouvoir jouer un match officiel

(peut être signé, par un médecin, à partir du 1^{er} avril 2019)

**SIGNATURE(S) DU MEMBRE (+ CELLE, SI NÉCESSAIRE, D'UN REPRÉSENTANT LÉGAL)
OBLIGATOIRE(S) EN BAS DU CERTIFICAT, SOUS LE PARAGRAPHE « DOPAGE »**